

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.370.747, un actif net de D : 6.338.777 et un bénéfice de la période de D : 54.589.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 6.153.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, Le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	4 892 456,993	7 121 250,086	5 886 997,350
Obligations et valeurs assimilées		4 790 771,341	6 657 262,329	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		101 685,652	463 987,757	347 260,905
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 341 033,623	2 457 177,828	1 554 506,747
Placements monétaires	5	1 330 677,826	2 453 409,784	1 549 772,943
Disponibilités		10 355,797	3 768,044	4 733,804
<b>Créances d'exploitation</b>	6	137 256,854	2 963,294	97 600,019
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 370 747,470</b>	<b>9 581 391,208</b>	<b>7 539 104,116</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	25 240,215	20 288,554	18 646,095
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	6 730,490	2 863,942	3 681,731
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31 970,705</b>	<b>23 152,496</b>	<b>22 327,826</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	6 071 063,876	9 150 322,551	7 254 075,368
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		219 762,035	321 516,144	59,707
Sommes distribuables de la période		47 950,854	86 400,017	262 641,215
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 338 776,765</b>	<b>9 558 238,712</b>	<b>7 516 776,290</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 370 747,470</b>	<b>9 581 391,208</b>	<b>7 539 104,116</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	66 002,449	82 717,695	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 002,449	82 717,695	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	3 576,901
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	6 580,152	29 205,617	98 137,662
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>72 582,601</b>	<b>111 923,312</b>	<b>418 173,215</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(13 802,781)	(20 256,067)	(77 933,508)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>58 779,820</b>	<b>91 667,245</b>	<b>340 239,707</b>
<b>Autres charges</b>	13	(1 718,091)	(2 493,919)	(9 603,181)
<b>Contribution Conjoncturelle</b>	8	(6 153,480)	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>50 908,249</b>	<b>89 173,326</b>	<b>330 636,526</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 957,395)	(2 773,309)	(67 995,311)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>47 950,854</b>	<b>86 400,017</b>	<b>262 641,215</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 957,395	2 773,309	67 995,311
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 683,083	13 194,677	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(9 001,877)	13 785,820	30 656,846
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>54 589,455</b>	<b>116 153,823</b>	<b>368 605,460</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	54 589,455	116 153,823	368 605,460
Résultat d'exploitation	50 908,249	89 173,326	330 636,526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 683,083	13 194,677	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(9 001,877)	13 785,820	30 656,846
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(308 751,300)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(1 232 588,980)	(570 939,579)	(2 556 102,338)
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	737 990,836	110 510,090	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	262,940	201,190	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	30 317,293	4 260,847	203 537,927
<b>Rachats</b>			
- Capital	(1 924 502,519)	(658 189,552)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(443,955)	(1 396,249)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(76 213,575)	(26 325,905)	(303 530,124)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 177 999,525)</b>	<b>(454 785,756)</b>	<b>(2 496 248,178)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	7 516 776,290	10 013 024,468	10 013 024,468
En fin de période	6 338 776,765	9 558 238,712	7 516 776,290
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	71 195	95 313	95 313
En fin de période	59 550	89 916	71 195
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,445</b>	<b>106,302</b>	<b>105,580</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,82%</b>	<b>1,19%</b>	<b>3,90%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2017**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017, à D : 4.892.456,993 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 657 527,250</b>	<b>4 790 771,341</b>	<b>75,58%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>2 669 823,000</b>	<b>2 728 167,511</b>	<b>43,04%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	159 975,000	163 279,162	2,58%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	80 000,000	83 743,562	1,32%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	60 000,000	62 342,400	0,98%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	200 000,000	206 812,055	3,26%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	80 456,526	1,27%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	124 320,586	1,96%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	53 512,750	0,84%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	91 551,353	1,44%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	113 680,557	1,79%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 162,411	0,48%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	81 423,781	1,28%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	90 000,000	93 692,712	1,48%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	121 219,332	1,91%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	120 000,900	125 831,881	1,99%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	123 078,444	1,94%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	40 000,000	42 030,992	0,66%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 030,247	0,32%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	236 406,137	3,73%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	80 051,152	1,26%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	45 044,058	0,71%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	61 656,986	0,97%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	80 732,932	1,27%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	101 829,260	1,61%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	100 475,616	1,59%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	90 000,000	92 671,890	1,46%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	112 500,000	115 886,466	1,83%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	28 796,416	0,45%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	160 000,000	167 447,847	2,64%

<b>Emprunt National</b>		<b>100 000,000</b>	<b>103 966,575</b>	<b>1,64%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	100 000,000	103 966,575	1,64%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 887 704,250</b>	<b>1 958 637,255</b>	<b>30,90%</b>
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	401 511,367	6,33%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	405 390,848	6,40%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	296 800,876	4,68%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 972,778	1,58%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	249 896,006	3,94%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	203 729,088	3,21%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 867,876	1,61%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	199 468,416	3,15%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>100 820,527</b>	<b>101 685,652</b>	<b>1,60%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	738,052	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	100 947,600	1,59%
<b>Total</b>		<b>4 758 347,777</b>	<b>4 892 456,993</b>	<b>77,18%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>76,80%</b>		

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 1.330.677,826 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>828 168,194</b>	<b>831 064,026</b>	<b>13,11%</b>
AMEN BANK		828 168,194	831 064,026	13,11%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>500 000</b>	<b>499 517,250</b>	<b>499 613,800</b>	<b>7,88%</b>
Amen Bank au 10/04/2017 (au taux de 4,35%)	500 000	499 517,250	499 613,800	7,88%
<b>Total général</b>		<b>1 327 685,444</b>	<b>1 330 677,826</b>	<b>20,99%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>20,89%</b>		

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 137.256,854 contre D : 2.963,294 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	136 970,586	2 763,294	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	-	965,500
Obligations échus à encaisser	-	-	64 790,000
Autres	286,268	200,000	286,265
<b>Total</b>	<b>137 256,854</b>	<b>2 963,294</b>	<b>97 600,019</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2017 à D : 25.240,215 contre D : 20.288,554 au 31 mars 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	5 553,958	7 791,527	7 208,161
Maxula Bourse	14 735,898	9 483,540	8 587,575
Rémunération du dépositaire	4 950,359	3 013,487	2 850,359
<b>Total</b>	<b>25 240,215</b>	<b>20 288,554</b>	<b>18 646,095</b>

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 6.730,490 contre D : 2.863,942 au 31 mars 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	509,933	792,575	682,378
Retenue à la source sur commissions	-	2 004,345	2 932,276
Contribution Conjoncturelle (*)	6 153,480	-	-
Autres	67,077	67,022	67,077
<b>Total</b>	<b>6 730,490</b>	<b>2 863,942</b>	<b>3 681,731</b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 6.153.

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, se détaillent comme suit :

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

### **Souscriptions réalisées**

Montant	737 990,836
Nombre de titres émis	7 243
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

### **Rachats effectués**

Montant	(1 924 502,519)
Nombre de titres rachetés	(18 888)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 001,877)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 683,083
Régularisation des sommes non distribuables	(181,015)

### **Capital au 31-03-2017**

Montant	6 071 063,876
Nombre de titres	59 550
Nombre d'actionnaires	101

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 66.002,449 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre D : 82.717,695 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	36 590,375	47 314,218	175 833,304
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	29 412,074	35 403,477	140 625,348
<b><u>Dividendes</u></b>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- des titres OPCVM	-	-	3 576,901
<b>TOTAL</b>	<b>66 002,449</b>	<b>82 717,695</b>	<b>320 035,553</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 6.580,152 contre D : 29.205,617 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	7 012,085	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	2 143,647	1 793,507	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	4 436,505	20 400,025	72 559,507
<b>TOTAL</b>	<b>6 580,152</b>	<b>29 205,617</b>	<b>98 137,662</b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 13.802,781 contre D : 20.256,067 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion	5 553,958	7 792,527	30 198,772
Commission de distribution	6 148,823	9 483,540	36 442,736
Commission de dépôt	2 100,000	2 980,000	11 292,000
<b>Total</b>	<b>13 802,781</b>	<b>20 256,067</b>	<b>77 933,508</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 1.718,091 contre D : 2.493,919 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Redevance du CMF	1 652,939	2 440,129	9 412,657
Commissions bancaires	65,152	53,790	190,524
<b>Total</b>	<b>1 718,091</b>	<b>2 493,919</b>	<b>9 603,181</b>

## Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.